



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
AF/MM
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2017 DST 04-02

OBJET : Village du Crugellic
Circulation règlementée – carrefour à STOP

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

ARRETE

Article 1 : A compter de la mise en place de la signalisation règlementaire, la règle de priorité à droite est remplacée par 4 STOPS sur l'ensemble des voies du carrefour du village du Crugellic.

Article 2 : la signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 11 AVR. 2017
Serge LECUYER



joint au maire
aux travaux, aux bâtiments
aux infrastructures

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex